

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 24
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240325-DCM_2024_03_03A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 25 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE

ABSENTS : Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2024 03 03A

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE : FONDS VERT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le «Fonds Vert» vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre vie,

Considérant que la Commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le «Fonds Vert»,

La commune souhaite réaliser des travaux de réhabilitation énergétique sur son patrimoine communal.

Ces travaux visent à réduire de façon significative les consommations d'électricité et de gaz de l'Hôtel de ville, construit en 2001, ainsi qu'à faire gagner en confort d'usage tant en période froide qu'en période chaude. Au vu de l'importance du montant des travaux prévus sur ce même bâtiment en 2023, et du niveau de financement qui n'atteignait pas le niveau escompté.

Le scénario de rénovation comprendrait les prestations et coûts correspondants suivants :

Isolation thermique par l'extérieur (isolation polystyrène)	91 219 € HT
Isolation des combles (prime CEE déduite)	1 430 €
Réfection système de chauffage	85 000 € HT
Occultations	7 943 € HT
Photovoltaïque	13 026 € HT
Montant total travaux	198 618 € HT

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses HT	Recettes	
198 618 €	Cercle vertueux (selon critères du règlement d'attribution)	15 000 € (montant plafond)
	Rénovation (selon critères du règlement d'attribution)	20 000 € (montant plafond)
	Fonds vert (30%)	59 585 €
	Total aides perçues	94 585 €
	Reste à charge	104 033 €
	Fonds de soutien LFA (10 % du reste à charge)	10 403 €
Coût de l'opération pour la commune après déduction du fonds de soutien LFA : 93 630 €		

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à la majorité (24 voix pour, 2 votes contre) :

- **approuve le projet de réhabilitation de l'Hôtel de ville en sa nouvelle version estimé à 198 618 € HT tel que présenté ci-dessus,**
- **approuve le plan de financement exposé,**
- **de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la subvention «Fonds vert», pour un montant de 59 585 euros,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de l'Etat et à signer tout document y afférant.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 28 mars 2024
Le Maire, Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 02/04/2024
Publié ou Notifié
le : 02/04/2024